

Réunion du Groupe d'Orientation des Politiques  
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)

## « Pressions sur les terres ouest-africaines : Concilier développement et politiques d'investissement »

9 décembre 2009

Bamako, Hôtel Azalaï Salam

### Ordre du jour annoté

---



## PRESSIONS SUR LES TERRES OUEST-AFRICAINES : CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

### Contexte

---

Les pressions commerciales pour l'acquisition des terres, phénomène largement relayé par les médias prend de l'ampleur ces dernières années et soulève de nouveaux défis en termes de sécurité alimentaire, d'environnement, d'opportunités d'investissements durables et de paix sociale. Un certain nombre d'études tentent de recenser les ventes ou locations de terres par des investisseurs étrangers ; de grandes instances internationales et certains gouvernements prennent position et appellent à une réglementation.

En Afrique de l'Ouest, les enjeux soulevés concernent les réformes des lois foncières en cours ; les droits de propriété et règles d'appropriation de la terre versus le droit commercial (États, chefs coutumiers, droit d'usage quand valorisation...) ; la perspective par certains pays de ne pas pouvoir assurer leur sécurité alimentaire dans le futur ; les risques d'expropriation, d'utilisation des ressources naturelles au détriment de la population locale ; les opportunités en termes d'emplois, d'infrastructures, de relance du marché...

Le Secrétariat du CSAO-OCDE s'est engagé dans l'animation d'un dialogue régional autour des dynamiques ouest-africaines relatives aux pressions commerciales sur les terres. Ce dialogue s'appuie sur la connaissance réunie par de nombreux instituts de recherche, sur l'expérience du Secrétariat en matière de réformes foncières, de transformation de l'agriculture, de conflits ainsi que sur celle de l'OCDE dans le domaine de l'investissement. La conférence du 9 décembre 2009 à Bamako au Mali s'inscrit à la croisée de deux événements majeurs du CSAO : le 25<sup>ème</sup> anniversaire du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) et le Groupe d'Orientation des Politiques (GOP) du CSAO-OCDE.

Le **GOP** réunit les membres du CSAO à l'occasion de deux journées (9 et 10 décembre) : la première, thématique autour des pressions commerciales sur les terres en Afrique de l'Ouest rassemblant institutionnels, experts et chercheurs, organisations paysannes et producteurs, OIs et ONGs ; la seconde, en comité restreint d'orientation stratégique avec en débat les activités, et perspectives du CSAO-OCDE.

A l'issue de ces journées, une feuille de route est proposée qui vise à :

- sensibiliser les responsables à des cadres respectueux des droits humains et de l'environnement économique, foncier et social pour les investissements sur les terres ouest-africaines.
- conduire à un dialogue sur la prise en compte de ces cadres dans les processus d'évaluation et de réforme des politiques d'agriculture et d'investissement des pays de l'OCDE et d'Afrique de l'Ouest.

Les résultats des débats de la journée du 9 décembre contribuent également aux réflexions plus globales engagées dans le cadre de la plateforme de la Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre (ILC) dans le cadre de son initiative sur les pressions commerciales sur la terre.

08h15 – 08h45 **Introduction des objectifs et de l'organisation de la conférence.** Présentation et mapping des enjeux majeurs liés à la pression sur les terres en Afrique de l'Ouest  
M. Laurent Bossard, directeur ad interim du CSAO/OCDE  
M. Charles Michel, Ministre de la Coopération du Royaume de Belgique  
(nature de l'intervention à confirmer<sup>1</sup>)

---

**08h45 – 10h30 Interprétation des principes de droits humains lors des négociations pour l'acquisition des terres en Afrique de l'Ouest**

► **Discutant :** Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des NU sur le droit à l'alimentation

---

**08h45-09h00 Introduction** par O. de Schutter

Alors que les Gouvernements préparent des négociations sur les investissements agricoles responsables pour le sommet du G8 (...), M. De Schutter appelle à un respect des droits humains lors de la négociation des contrats d'acquisitions ou de locations à large échelle de terres agricoles. Ces investissements peuvent être propices au développement, vu leur potentiel en termes de création d'infrastructures et d'emploi, de croissance des recettes publiques et d'accès des agriculteurs aux technologies et crédits. Toutefois, ils pourraient affecter le droit à l'alimentation et les droits de l'homme en général : éviction des populations locales en insécurité foncière même si elles cultivent la terre depuis des décennies ; perte de l'accès aux terres pour les peuples indigènes et pastoraux ; compétition pour les ressources en eau et fragilisation de la sécurité alimentaire si les populations locales sont privées de l'accès aux ressources productives. Les 11 principes et mesures défendus par le Rapporteur visent à aider aussi bien les États investisseurs que hôtes ; à assurer que les investissements se font au bénéfice des populations dont les plus vulnérables et s'inscrivent dans un développement (processus) durable.

**09h00-09h15 Intervention 1 : Quelle est la portée et l'interprétation des principes mis en avant par le Rapporteur dans le processus d'élaboration de la loi portant régime foncier rural burkinabé ?**

Par Mahamoudou Kiemtore, sociologue, membre de la Commission interministérielle chargée de la relecture des textes portant réorganisation agraire et foncière (RAF).

La loi relative à la sécurisation foncière en milieu rural est adoptée par l'assemblée nationale en juin 2009. Elle s'attache à reconnaître et sécuriser les droits de l'ensemble des acteurs fonciers (Etat, collectivités territoriales, populations rurales détentrices de droits fonciers d'origine coutumière, opérateurs privés). Tenant compte des limites antérieures de la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière, la loi détaille les mécanismes à travers lesquels les « possessions foncières rurales » légitimes seront reconnues juridiquement (constatation des possessions) et sécurisés (délivrance d'attestations de possessions foncières rurales). Dans quelle mesure cette réforme qui s'appuie sur plusieurs catégories de droits fonciers intègre les pressions commerciales pour l'achat et la location de terres à grande échelle à des investisseurs nationaux et régionaux? Comment différencie-t-elle les investissements nationaux des investissements émanant de pays ouest-africains et/ou du reste du monde ?

---

<sup>1</sup> M. Michel interviendra soit en début, soit au cours de la journée.

**09h15-09h30 Intervention 2 : Initiatives régionales et réformes de politiques foncières nationales : Quelle synergies possibles pour la sécurisation foncière face aux acquisitions foncières de grande envergure ?**

Par Djiré Moussa, Juriste, Faculté des Sciences juridiques et économiques, Université de Bamako.

La Commission de l'UA, la CEA et la BAD engagent en 2005 une initiative pour un « Cadre général et lignes directrices pour les politiques foncières en Afrique ». Adopté en juillet 2009 par les chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union Africaine, il vise à assurer que les lois foncières garantissent les droits d'accès équitables pour tous, notamment pour les femmes, les jeunes, les personnes déplacées et autres groupes vulnérables. De même, des réflexions sont engagées au sein des organisations sur l'élaboration de politiques foncières sous régionales. Plusieurs Etats travaillent à la définition de politiques foncières ou de nouvelles réglementations foncières. Dans quelle mesure les initiatives en cours intègrent ou non les principes identifiés par le rapporteur spécial ? Quelles sont les synergies possibles entre les initiatives en cours face à la question des acquisitions foncières de grande envergure ?

---

Débats

---

**10h00-10h15 Intervention 3: Promouvoir un investissement étranger responsable dans l'agriculture des pays en développement.**

Par un représentant de l'Ambassade du Japon

Au G8 de juillet 2009, le Japon propose de promouvoir l'investissement étranger responsable dans l'agriculture en réaction à l'investissement agricole à grande échelle dans les pays en développement. Selon le Premier ministre Hatoyama, « La question est de savoir comment nous pouvons étendre la production alimentaire au-delà des limites économiques et géographiques traditionnelles dans une optique de vie durable. Nous estimons que l'approche régulatrice n'est pas souhaitable, car elle risquerait de supprimer les avantages liés à l'investissement. L'investissement durable est la seule solution viable et nous devons travailler à restaurer la confiance dans le marché, notamment parmi les pays importateurs de produits agro-alimentaires concernés par la prolifération des restrictions à l'exportation. Nous estimons que des principes non contraignants contribueraient à promouvoir l'investissement responsable et la gestion durable des exploitations. Ils devraient notamment obéir aux principes suivants :

- Les investissements agricoles internationaux, et notamment les interventions souveraines, doivent être transparents et soumis à des critères de responsabilité. Les investisseurs doivent s'assurer que les parties prenantes principales, et notamment les communautés locales, sont correctement informées. Des accords doivent être formulés.
- Les investisseurs doivent respecter les droits de la population locale affectée par les investissements, en particulier en termes de droits fonciers. Ils doivent également s'assurer que les profits sont partagés avec les communautés locales sous forme d'emplois, d'infrastructures et de transferts de compétences et de technologies.
- Les projets d'investissement doivent être intégrés dans les stratégies de développement et les politiques environnementales des pays destinataires.
- Les investisseurs doivent tenir compte des réserves alimentaires et de l'état de la demande dans les pays destinataires. L'investissement étranger ne doit pas aggraver l'insécurité alimentaire locale.

- Les transactions portant sur des terres ou des produits doivent être en adéquation avec les valeurs du marché. Les accords commerciaux doivent se conformer aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce.
- Le Japon travaillera avec des partenaires clés afin de développer une plate-forme globale pour s'accorder sur des principes et tenir registre des bonnes pratiques. »

---

Débats

---

*...Pause...(10h30-10h45)*

---

**10h45 – 12h30 Risques, opportunités et droits humains dans les investissements sur les terres ouest-africaines : table ronde des organisations paysannes et des producteurs**

► **Discutant :** Michael Taylor Programme Manager, Global Policy and Africa International Land Coalition Secretariat

---

La table ronde regroupe des représentants du Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), de la « All Farmers Association » du Nigeria et d'organisations paysannes en réseau avec la SNV (Netherlands Development Organisation). Ces derniers alimentent le débat avec les résultats d'un dialogue engagé en novembre 2009 au Mali, Burkina, Niger, Bénin, Ghana sur leurs perceptions de la pression commerciale sur les terres.

---

Débats

---

*...Pause déjeuner...(12h30-14h00)*

---

**14h00 – 18h30 Quels leviers politiques pour concilier problématiques de développement et d'investissement ?**

---

**14h00 -16h30 Table ronde des politiques et des parlementaires autour de trois interventions :**

**Président :** François Xavier de Donnea (Président du CSAO-OCDE)

**Discutants :** Laurent Bossard (Directeur a.i. CSAO/OCDE) et Mike Pfister, (Investment Policy Officer / NEPAD-OECD Africa Investment Initiative, Directorate for Financial and Enterprise Affairs)

**Intervenants :** représentants politiques et parlementaires ouest-africains et des pays OCDE

Le défi des débats est de promouvoir et parvenir à des négociations durables qui respectent les droits humains, la sécurité alimentaire, les préoccupations environnementales actuelles, le droit de l'investissement.

**14h15-14h30 Intervention 4 : Politique de Mali Biocarburant concernant la production des cultures énergétiques**

Par Hugo Verkuilj, CEO Mali Biocarburant

Mali Biocarburant a été fondée en janvier 2007 dans le but de produire du biocarburant à partir du pourghère pour le marché du Mali. Annona Sustainable Investment Fund en est l'un des investisseurs. Cette dernière promeut les systèmes de cultures associées de jatropha et travaille avec des exploitants pour améliorer leurs systèmes d'exploitation. Ce système réduit l'érosion

du sol, améliore la fertilité des terres et permet un espacement suffisant entre les rangs pour les cultures alimentaires. L'intérêt supplémentaire de ce système tient à ce qu'il augmente la productivité jusqu'à 20 %. Enfin, les petits exploitants représentent 20 % des actionnaires de l'entreprise. Comment continuer à améliorer sa stratégie liée à la propriété foncière, à la plantation de Jatropha et au respect de l'environnement ?

#### **14h30-14h45 Intervention 5 : Respect du principe « Food first » selon BioFuel Africa**

Par Steinar Kolnes, CEO and Director, Biofuel Africa Ltd, Ghana

BioFuel Africa fournit du biocarburant respectueux de l'environnement à l'aide de méthodes de production durables et de pratiques commerciales socialement responsables. Elle souhaite s'assurer que son principe "FOOD FIRST" (alimentation d'abord) est strictement respecté dans tous les emplacements où elle intervient. Sa politique est en outre d'augmenter la production alimentaire en termes de volume et de surface foncière pour assurer la sécurité alimentaire au niveau local.

#### **14h45-15h00 Intervention 6 : Les investissements étrangers directs dans le foncier agricole au Mali**

Par Dr. Ing. Godihald Mushinzimana, Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), Bureau GTZ/Mali

Avec la crise alimentaire mondiale de 2008 et la chute libre des bourses, la course aux terres agricoles augmente d'une façon exponentielle. Les acteurs étatiques et privés intensifient leur stratégie d'investissement dans le foncier agricole des pays pauvres pour la production des cultures oléagineuses et des denrées alimentaires. La plupart de cette production est destinée à l'exportation alors que le taux d'autosuffisance alimentaire au pays est loin d'être satisfaisant. A titre d'exemple, on peut citer la Libye qui intervient au Mali à travers sa société d'Etat Malibya-Agriculture pour la riziculture et l'élevage. La Coopération Technique Allemande présente les résultats d'une étude qu'elle a menée sur les IED au Mali.

#### **15h00-16h30 Les parlementaires invités réagissent aux deux interventions précédentes et sont interpellés sur les actions déjà menées et à mener relatives aux investissements sur les terres ouest-africaines dans leurs assises respectives.**

Au cours de cette table ronde à Bamako, les parlementaires exploreront et identifieront des moyens de résoudre efficacement ce problème. Parmi ceux-ci, pourraient figurer les solutions suivantes :

- une action parlementaire concernant les baux liés aux transactions foncières ;
- que le parlement requiert, conformément à sa mission de supervision, la transparence sur le coût et les profits de ces transactions, des règles et des mécanismes qui régissent ces transactions ;
- la conformité de ces transactions avec la législation nationale – et en cas de besoin, la révision de la législation foncière dans chaque pays ;
- que le parlement promeuve le développement durable via l'agriculture (en Afrique), même s'il faut le faire au détriment des ventes foncières ;
- que les parlements du Nord et du Sud associent leurs efforts pour réguler les transactions foncières dans les pays pauvres.

---

Débats

---

*...Pause...(16h30-16h45)*

### **16h45 18h00 Table ronde des institutions régionales : conclusions et clôture**

**Président :** François Xavier de Donnea (Président du CSAO-OCDE)

Cette table ronde regroupe des représentants d'institutions régionales africaines (CILSS, CEDEAO, NEPAD, UA et UEMOA). Sur la base des débats de la journée elle propose une feuille de route et des pistes pour :

- sensibiliser les responsables à des cadres respectueux des droits humains et de l'environnement économique, foncier et social pour les investissements sur les terres ouest-africaines.
- amener à un dialogue sur la prise en compte de ces cadres dans les processus d'évaluation et de réforme des politiques d'agriculture et d'investissement des pays de l'OCDE et d'Afrique de l'Ouest (évaluation par les pairs par exemple).

# Facilitateurs



**M. Charles Michel**

***Ministre belge de la coopération au développement***

M. Michel a été nommé Ministre de la coopération au développement en décembre 2007. Dans le cadre de ses fonctions ministérielles, il souhaite moderniser la coopération au développement en améliorant son rapport qualité/coût et en l'adaptant au contexte international sans cesse changeant. Il souhaite également mettre davantage en évidence la dimension environnementale et climatique de la coopération au développement.



**M. François-Xavier de Donnea**

***Ministre d'Etat belge, Membre de la Chambre des Représentants, Président du CSAO/OCDE***

M. De Donnea a pris ses fonctions de Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) en janvier 2009. Représentant des membres du Groupe d'Orientation des Politiques (GOP), il veille à ce que les politiques et autres décisions adoptées par le GOP soient mises en œuvre par le Secrétariat. Pendant son mandat de trois ans, M. de Donnea souhaite renforcer la fonction de forum du CSAO, notamment en mettant l'accent sur une plus forte implication dans les travaux du Club des parlementaires des pays de l'OCDE et de l'Afrique de l'Ouest ainsi que de nouveaux acteurs de la coopération Sud-Sud.



**Prof. Olivier de Schutter**

***Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation***

M. de Schutter est nommé Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation en 2008 par le Conseil des droits humains des Nations unies. Il est indépendant de gouvernements et d'organisations. M. de Schutter est professeur de droit international des droits de l'homme à l'Université catholique de Louvain et au Collège d'Europe (Natolin). Il a notamment élaboré un ensemble de principes et de mesures clés pour répondre à l'impératif des droits de l'homme qu'il présentera à la réunion du CSAO/OCDE.



**M. Laurent Bossard**

***Directeur ad interim du CSAO/OCDE***

Directeur par intérim du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) depuis septembre 2009, M. Bossard est chargé de mener à bien un processus de réforme selon les orientations données par le Conseil d'administration du CSAO. Grand connaisseur de la région ouest-africaine, il travaille depuis 20 ans sur les dynamiques d'intégration régionale.



**M. Michael Taylor**

***Chargé du programme Afrique et politiques mondiales, ILC***

M. Taylor est membre depuis 2006 de l'équipe du Secrétariat de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC). Il a précédemment travaillé pour le PNUD dans son pays d'origine, le Botswana. Les programmes Afrique et politiques mondiales couvrent les activités en matière de pressions commerciales sur la terre dans une vingtaine des pays. L'ILC est une alliance mondiale des organisations multilatérales et de la société civile visant à promouvoir un accès équitable et sécurisé à la terre et aux ressources naturelles.



**M. Mike Pfister**

***Chargé de programme, Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique***

Économiste spécialisé dans les politiques d'investissement, les chaînes de valeurs et le développement des entreprises, M. Pfister a travaillé pour le gouvernement allemand, divers groupes de consulting et la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) dans les domaines de la promotion d'investissement et des relations commerciales. Ces responsabilités actuelles incluent la co-ordination des revues d'investissement dans le cadre de l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique.



# Intervenants



## M. Moussa Djiré

*Juriste, Faculté des Sciences juridiques et politiques, Université de Bamako*

Détenteur d'un doctorat en relations internationales et histoire de la politique extérieure, M. Djiré s'est spécialisé sur les questions relatives au foncier et à la gouvernance locale. Il est actuellement chargé de cours à la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Bamako et professeur invité au collège universitaire international de Turin. M. Djiré est également chercheur associé dans différents programmes internationaux de recherche et consultant indépendant. Il est l'auteur de plusieurs travaux sur le foncier, la décentralisation et la gestion des ressources naturelles.



## M. Mahamoudou Kiemtoré

*Membre de la Commission interministérielle chargée de la réécriture des textes portant sur la réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso*

Sociologue spécialisé en développement rural, M. Kiemtoré a travaillé depuis 2001 à l'Institut d'Environnement et de Recherche Agricole (INERA) sur la thématique « Logiques paysannes et participation à la gestion durable des ressources naturelles au Sahel ». Depuis 2005, il occupe un poste sociologue à la Direction générale de la promotion et de la vulgarisation des droits humains du Ministère de la promotion des droits humains du Burkina Faso. Il a notamment participé à l'élaboration de loi portant régime foncier rural.



## M. Steinar Kolnes

*Directeur exécutif, Biofuel Africa Ltd, Ghana*

M. Kolnes, de nationalité norvégienne, est le co-fondateur de Solar Harvest AS, BioFuel Africa AS et de BioFuel Africa Ltd. Ingénieur d'automatisation, il a plus de 20 ans d'expériences en IS/IT ainsi que dans la gestion de projets et des ventes complexes en Asie, en Amérique latine et dans les pays de développement. Entre 1987 et 1999, il a travaillé comme Directeur exécutif de Comuniq (co-fondateur). Ayant acquis l'expérience de travail agricole sur sa ferme familiale, il est un grand connaisseur des processus d'automatisation dans l'industrie du gaz et du pétrole. Dans le domaine des télécommunications il est titulaire de plusieurs brevets dont une méthode de réduction des gaz à émission de CO2 dans le secteur de transport.



## M. Godihald Mushinzimana

*Chef de division « Gestion Ressources Naturelles »  
Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), Bureau GTZ/Mali*

Depuis 2008, M. Mushinzimana a rejoint l'équipe de la GTZ au Mali en tant que Chef de la Division Gestion des Ressources Naturelles au Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT). Initié en 2002, le PACT vise à accompagner les collectivités territoriales maliennes dans la mise en œuvre du processus de décentralisation. Agro-Economiste de formation, M. Mushinzimana a fait ses études et ses travaux de recherche de 3ème cycle à la Faculté d'Agronomie de Bonn (Allemagne). Il a travaillé comme professeur-assistant à l'Institut des Sciences économiques et sociales de l'Université de Bonn.



## M. Hugo Verkuil

*Directeur exécutif, Mali Biocarburant*

Directeur exécutif de la société Mali Biocarburant depuis avril 2007, M. Verkuil a construit une société pilote qui produit et vend du biodiésel sur le marché local. De formation économiste, il s'est spécialisé en analyse institutionnelle, privatisation des services agricoles, planning régional et développement des ressources humaines. Il a plus de 15 ans d'expériences opérationnelles, notamment en Éthiopie et au Mali mais aussi à travers des missions de courte durée en Afrique de l'est et australe, en Amérique latine, en Caraïbe et en Inde.



[www.oecd.org/csao/terres](http://www.oecd.org/csao/terres)

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)

Adresse postale : 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16 - France

Bureau : Le Seine Saint-Germain, 12 bd des Iles, Bâtiment B, 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél : +33 (0)1 45 24 89 87 – Fax : +33 (0)1 45 24 90 31

E-mail : [swac.contact@oecd.org](mailto:swac.contact@oecd.org) / [www.westafricaclub.org](http://www.westafricaclub.org)